

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (matin) 27 janvier 2016

Direction de l'économie publique

Le président. Zum weiteren Programm: Wir haben mit den beiden Motionären Amstutz und Graber gesprochen. Sie sind einverstanden, die beiden Vorstösse auf die Märzsession zu verschieben. Ich habe aber dennoch eine Frage betreffend Traktandum 41 Motion Graber «Fangschuss und Wildtierverwertung wieder durch die Profis». Die Regierung und der Motionär sind bereit, den Vorstoss als Postulat anzunehmen. Ist der Vorstoss als Postulat im Rat bestritten? – Das ist der Fall. Demnach wird das Geschäft auf die Märzsession verschoben.

40 2015.RRGR.623 Motion 180-2015 Amstutz (Corgémont, Les Verts) Un produit dangereux pour la santé : le glyphosate Motion ayant valeur de directive

N° de l'intervention:	180-2015
Type d'intervention:	Motion
Déposée le:	08.06.2015
Déposée par:	Amstutz (Corgémont, Les Verts) porte-parole) Kipfer-Guggisberg (Stettlen, PBD) Führer-Wyss (Burgistein, PS) Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF)
Cosignataires:	27
N° d'ACE:	1459/2015 du 2 décembre 2015
Direction:	ECO

Un produit dangereux pour la santé : le glyphosate

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Interdire la vente aux privés de produits contenant du glyphosate pour traiter les surfaces vertes et les jardins.
 2. Réduire les quantités de glyphosate utilisées dans l'agriculture.
 3. S'assurer que les services du canton et des communes renoncent totalement à l'utilisation de produits contenant du glyphosate et les remplacent par des alternatives.
 4. Promouvoir activement la recherche indépendante et le développement de méthodes de culture alternatives sans chimie.
 5. Faire appliquer la loi exigeant le port d'habits de protection lors de l'épandage de glyphosates.
- Développement :

Depuis les années 1950, des pesticides chimiques de synthèse sont utilisés dans l'agriculture. Depuis lors, un grand nombre de ces produits chimiques ont eu un effet en profondeur sur les bases de notre existence du fait de leur usage fréquent et à grande échelle – et dans certains cas aussi du fait de leur persistance environnementale. Certains sont encore présents dans l'environnement des décennies après avoir été épandus. Il est maintenant clair que leurs effets sont divers et de longue durée. Il y a ainsi de plus en plus de rapports scientifiques qui mettent l'épandage de certains pesticides en relation avec la mort des abeilles et la perte de biodiversité. Mais les pesticides peuvent aussi rendre les humains malades.

Récemment (mars 2015), le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), agence de l'OMS chargée du cancer, a sonné l'alarme à cause de l'herbicide total glyphosate. L'OMS n'est pas seule à s'en inquiéter, comme le montre l'étude de Greenpeace « Santé : les pesticides sèment le trouble ». Des études médicales récentes font dresser l'oreille. La plupart des maladies ont évidemment des causes multifactorielles et il n'est pas facile d'attribuer la cause d'une maladie à certains produits chimiques ou à une seule cause.

Les herbicides à base de glyphosate ont des niveaux de toxicité très variables, mais peuvent être mortels chez les humains. Il a été démontré qu'ils sont toxiques sur des cultures de cellules humaines, notamment sur des cellules du placenta et de l'embryon. Le glyphosate peut perturber le système endocrinien, ce qui peut avoir des conséquences irréversibles à certaines phases du développement, comme la grossesse. Dans les secteurs d'Amérique du Sud où est cultivé le soja, le nombre de malformations congénitales a augmenté.

De nombreuses études montrent toutefois qu'il y a une relation statistique entre l'exposition à des pesticides et un risque accru de troubles du développement, des perturbations neurologiques et immunologiques, ainsi que certains types de cancer. Les agriculteurs et les jardiniers sont particulièrement exposés ; les fœtus et les enfants en bas âge sont particulièrement exposés. Le chlorpyrifos fait par exemple partie des nombreuses substances actives potentiellement nocives pour la santé et autorisées en Suisse.

En Suisse, on retrouve différents types de pesticides dans les sols, les eaux, l'air et la nourriture. Notre pays insiste régulièrement sur sa production de nourriture durable, mais s'en sort mal en ce qui concerne l'utilisation de pesticides par rapport à d'autres pays. D'après l'OFAG, près de 300 tonnes de glyphosate ont été vendues en 2013. Le Service phytosanitaire cantonal estime que près de 30 pour cent de cette quantité (soit 90 tonnes) ont été répandus sur les terres ouvertes. Rapporté à la surface de terres ouvertes du canton de Berne, ce sont 16 tonnes qui ont été répandues dans le canton de Berne.

La contamination des eaux de surfaces est par exemple énorme.

Au travers de ce qu'elle mange, de l'air qu'elle respire et de l'eau qu'elle boit, la population suisse, comme celle de notre canton, consomme tous les jours un dangereux cocktail de pesticides. Il faut protéger les humains et les animaux contre tout risque de maladie qui y serait lié. Il faut mettre un terme à la folie des pesticides dans les champs, sur les voies ferrées, dans les jardins et les parcs, et la remplacer par des méthodes sans chimie de synthèse.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

En Suisse, l'homologation des produits phytosanitaires est une tâche fédérale régie par l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161). L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le service d'homologation. Dès qu'un produit est homologué, il peut être mis en circulation (c'est-à-dire vendu ou remis) dans toute la Suisse.

Les risques pour l'être humain et l'environnement des substances actives des produits phytosanitaires sont évalués dans le cadre de la procédure d'homologation et du contrôle. L'autorisation est accordée ou prolongée si l'utilisation correcte n'entraîne aucun risque inacceptable pour la santé humaine ou l'environnement.

En sa qualité de service d'homologation, l'OFAG a récemment pris position sur la problématique liée au glyphosate. L'OFAG et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), diverses autorités et comités d'experts nationaux et internationaux tels que le JMPR (Joint Meeting on Pesticide Residues, un organe de l'OMS/FAO) ont estimé, sur la base de centaines d'études, que le glyphosate n'était pas cancérigène. Dans le cadre de la plus récente étude du glyphosate récemment réalisée par le Bundesinstitut für Risikobewertung ou BfR (*institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques*) sur la base d'une nouvelle évaluation de plus de 1000 travaux de recherche, aucune indication d'un effet cancérigène n'a été trouvée. Il y a peu de temps, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a également jugé qu'un risque cancérigène pour l'homme du glyphosate était improbable. Aucune nouvelle étude reconnue sur le plan international n'a convaincu le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de classer le glyphosate comme substance cancérigène.

Se basant sur les données actuellement disponibles et les nombreuses évaluations par des comités de spécialistes internationaux et nationaux, les autorités fédérales tirent la conclusion que les résidus de glyphosate provenant de l'utilisation de produits phytosanitaires ne présentent pas de risque pour la santé de la population. Néanmoins elles suivent de près les derniers développements et les discussions parmi les autorités internationales et engageront si nécessaire des mesures supplémentaires (voir la «Position de l'OFAG concernant la reclassification du glyphosate comme substance cancérigène par le IARC» du 30 juillet 2015). Le Conseil-exécutif prend connaissance des conclusions de la Confédération et attend la mise sur pied d'une gestion globale des risques en relation avec le glyphosate. Si de nouveaux éléments apparaissaient, les mesures adéquates devraient être prises rapidement avec la participation des cantons. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas opportun que le canton fasse cavalier seul, en l'absence de toute coordination.

Le glyphosate est effectivement l'herbicide le plus souvent employé en Suisse. Il est notamment utilisé pour le réensemencement de prairies, l'ensemencement de champs dans le cadre des méthodes de la préservation des sols, l'entretien des voies ferrées et la lutte contre les mauvaises herbes problématiques dans les jachères, les cultures fruitières et viticoles ainsi que les espaces publics. Une application correcte, conforme aux instructions du fabricant et des services d'homologation, n'entraîne aucun danger pour l'homme et l'environnement. L'utilisation correcte de produits phytosanitaires en général (parmi lesquels le glyphosate) est enseignée dans le cadre de la formation des agriculteurs (INFORAMA et Station phytosanitaire). Les connaissances spécialisées sont aussi mises à jour lors des cours de perfectionnement, et de nouvelles méthodes pour réduire ou optimiser l'utilisation de produits phytosanitaires sont régulièrement présentées. Dans ce contexte, l'Office de l'agriculture et de la nature et l'Union des paysans bernois ont présenté une demande à l'OFAG en juillet 2015 au sens des articles 77a et 77b

LAgr: le projet bernois de protection des plantes sur six ans (2017-2022) a pour but d'optimiser la protection des plantes et donc de limiter les dangers pour l'environnement (surtout en ce qui concerne l'eau), sans réduire considérablement la production. Un des domaines d'intervention a pour objectif de réduire l'emploi d'herbicides – notamment du glyphosate – dans l'agriculture bernoise. Les ressources nécessaires pour le cofinancement (avec l'OFAG) de ce projet devraient être à l'ordre du jour de la session de juin 2016 du Grand Conseil.

Les instituts de recherche appliquée (Agroscope, HAFL) suisses travaillent activement – et selon les cas en collaboration avec les stations phytosanitaires cantonales – sur de nouvelles méthodes de culture pouvant se passer totalement ou en partie de substances chimiques. On peut citer les essais de l'Agroscope avec les cultures intercalaires pour lutter contre les mauvaises herbes et réduire, voire rendre superflue, l'application d'herbicides, ou ceux de l'INFORAMA Rütli et de la Station phytosanitaire avec des cultures intermédiaires dans les champs de colza, là aussi pour limiter l'utilisation d'herbicides. Les activités cantonales sont orientées selon les ressources à disposition. La recherche au sens strict est avant tout affaire de la Confédération.

La Confédération est en train de dresser un plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires et à favoriser leur utilisation durable. Les moyens permettant de réduire encore les risques seront examinés lors de l'élaboration de ce plan d'action national, à laquelle participe le canton de Berne. La publication est prévue pour fin 2016 et la mise en œuvre à partir de 2017.

Sur l'emballage de chaque produit sont indiquées la classification des dangers ainsi que les instructions d'utilisation et de protection (y c. le port d'habits de protection). Les utilisateurs doivent prendre en compte et appliquer les mesures de protection figurant sur l'étiquette. La responsabilité en incombe à l'utilisateur lui-même. L'employeur doit veiller à ce que ses employés observent les mesures de protection et, le cas échéant, portent une protection individuelle, qu'il doit leur fournir. Les collaborateurs de la fondation agriss (fondation Agri-Sécurité suisse) sont chargés par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au

travail (CFST) de visiter les fermes ainsi que les exploitations maraîchères dans toute la Suisse, afin de conseiller les employeurs et de contrôler la sécurité au travail.

Conclusion:

L'homologation ressortit à la Confédération. Se fondant sur les informations actuellement disponibles, les autorités fédérales compétentes aboutissent à la conclusion que les résidus de glyphosate provenant de l'utilisation de produits phytosanitaires ne présentent aucun risque pour la santé publique. La Confédération et le canton de Berne ont déjà pris les mesures nécessaires pour une utilisation responsable du glyphosate. Les développements et les discussions au sein des organes internationaux sont toutefois suivis de près et, si nécessaire, la Confédération engagera des mesures supplémentaires, avec la participation des cantons. Au titre de la prévention, le Conseil-exécutif soutient des mesures ciblées pour réduire l'utilisation de glyphosate, mais sans affecter de manière significative d'autres ressources naturelles. Il estime inopportun et problématique sur le plan juridique que le canton fasse cavalier seul dans ce domaine.

Proposition du Conseil-exécutif :

Vote point par point

Point 1: rejet

Point 2: adoption sous forme de postulat

Point 3: rejet

Point 4: adoption sous forme de postulat et classement

Point 5: rejet

La délibération de cette affaire est reportée à la session de mars.